

Conseil communal du jeudi 1 mars 2018.

Séance publique – Question post-conseil de J. Cloes - Groupe Renouveau.

Routes – Interdictions de circulation pour cause de travaux.

Des travaux en cours en différents endroits de notre Commune impactent la circulation sur les routes, de sorte que les usagers doivent emprunter des itinéraires de détournement qui peuvent, selon les cas, atteindre plusieurs kilomètres.

La plupart des usagers comprennent qu'il faut bien supporter les inconvénients vu qu'il s'agit de travaux d'intérêt public.

Cependant, lorsque les mesures prises, à savoir, entre autres, information des usagers et signalisation sont lacunaires, inexactes ou incohérentes de sorte que des usagers prennent sans nécessité des itinéraires de détournement, il est légitime pour ceux-ci d'être de très mauvaise humeur.

Je citerai deux cas de mesures incohérentes :

1 Perturbations rue Joseph Dethier du 15/2 au 18/2.

Cela a fait l'objet d'un toutes boites signé par le Bourgmestre.

On peut y lire notamment la mâle déclaration suivante :

Le Collège a exigé de la société Baguette que ces travaux soient réalisés durant les congés de Carnaval, afin de limiter au maximum les désagréments.

Qu'a-t-on constaté : c'est que les travaux n'ont pas été réalisés, que la route n'a pas été barrée durant les dates prévues et par conséquent qu'un grand nombre d'usagers ont effectué de grands détournements, sans nécessité. Par contre, la route a été fermée le 26/2, la déviation n'étant pas bien indiquée, de nombreuses personnes se sont perdues dans nos campagnes.

Enfin, à l'heure actuelle, les travaux sont en cours sans détournement.

.

2 Travaux de pose de câbles électriques enterrés au village de Saint-André.

Le 23 février 2018, à 10h00 du matin, j'ai constaté que la firme Gehlen réalisait des tranchées en travers du chemin des crêtes, de sorte qu'il était impossible à tout véhicule d'entrer dans le village ou d'en sortir par le chemin des crêtes.

J'étais en voiture et moyennant quelques manœuvres pas très faciles sur cette route étroite j'ai fait demi-tour comme plusieurs autres automobilistes avant moi.

Pour une voiture avec remorque ou pour un camion, cela aurait été impossible.

Je suis évidemment allé voir le chef de chantier pour lui signaler que cette situation était très dérangeante si pas dangereuse. Il m'a répondu que la Commune ne voulait pas qu'un détournement par La heusièrre soit organisé.

J'ai évidemment signalé immédiatement cette affaire à notre Directrice générale.

En tout état de cause, je me dis qu'il y a des problèmes d'organisation et les questions que je me pose concernant cette problématique sont les suivantes :

1 Comment est organisée la circulation des informations entre :

- L'entrepreneur (Baguette, Gehlen, etc) qui organise et dispose du planning des travaux.
- L'impétrant (AIDE, ORES ...) qui a rédigé le cahier des charges et qui contrôle les travaux, en ce compris leur déroulement.

- Le Bourgmestre et/ou le MET responsables de l'organisation de la circulation et de la sécurité et responsable aussi de la protection des intérêts des citoyens.
- La Police qui rédige les arrêtés de police décrivant les mesures à mettre ou mises en vigueur.
- Les services techniques de la Commune qui dans certains cas doivent mettre en place certaines signalisations.

2 Qui est chargé de vérifier sur le terrain si les signalisations sont bien mises en place ?

3 Il y a une obligation légale de désigner un responsable de la signalisation. Les coordonnées de celui-ci doivent figurer sur un panneau placé sur les voiries d'accès au chantier.

Qui est -ce ?

Comment se fait-il qu'il n'y a aucun panneau ?

Province de 4000 LIEGE
Arrondissement de 4000
LIEGE



COMMUNE de
4607 DALHEM
Services administratifs :
Rue de Maestricht 7
4607 DALHEM (Berneau)

Tél. : (04) 379.18.22
379.49.08
Fax : (04) 374.24.29
info@communededalhem.be
www.dalhem.be

Agent traitant :
Delphine VERRIER
Employée d'administration
Ligne directe : 04/374.74.23
delphine.verrier@commune-dalhem.be

Envoyé le :

Dalhem, le 08 février 2018

Aux habitants des villages de Dalhem, Saint-André et Mortroux (*Pie*)

OBJET : Perturbations au niveau de la circulation rue Joseph Dethier à DALHEM

A partir du jeudi 15 février 2018 jusqu'au dimanche 18 février 2018
(sous réserve des conditions climatiques)

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des travaux de l'A.I.D.E. pour la construction d'une station d'épuration, nous vous informons qu'à partir du jeudi 15 février prochain, la rue Joseph Dethier sera bloquée au niveau du n° 5. L'accès piétonnier restera accessible.

Le Collège a exigé de la société Baguette que ces travaux soient réalisés durant les congés de Carnaval, afin de limiter au maximum les désagréments.

En effet, pour des raisons de sécurité, les travaux à effectuer rue Joseph Dethier ne peuvent pas débuter tant que ceux réalisés rue Lieutenant Pirard - face à l'école - ne sont pas achevés.

Aussi, la société Baguette va faire tout son possible pour achever le chantier rue Joseph Dethier dans le délai imparti, c'est-à-dire pour le dimanche 18 février prochain, mais ne peut pas le garantir en fonction des intempéries et autres imprévus.

A :

C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à prendre vos dispositions au cas où la fermeture de la rue Joseph Dethier venait à être prolongée au-delà du 18 février.

Les usagers de la Tec utilisant les arrêts de bus de la rue Joseph Dethier seront invités à se rendre à l'arrêt situé rue Henri Francotte.

Nous vous invitons à suivre nos informations via notre site web : www.commune-dalhem.be (blog) ou via notre page Facebook : commune de Dalhem, ainsi que par téléphone au 04/374.74.42 ou 04/374.74.32.

Nous nous excusons d'avance pour les désagréments, nous comptons sur votre bonne compréhension et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Bourgmestre,
A. DEWEZ